

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19  
Date de la convocation : 27 mai 2020

Conseillers présents et représentés : 19

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMPTE-RENDU**Sous la présidence de Mme Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Christine MULLER, William CONRAD, Brice HUGELE, Bernard ANDRES-KUHN, Annick HOLLNER, Manuel DERMIGNY, Maria-Paola HUBER, Fabrice ADAM, Yolande BECKER, Catherine SCHNEIDER, Sabine COUTURIER, MOMMER Monique, Marc KIM, Christian SELLINI.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**ORDRE DU JOUR****I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. - Délégations données aux Adjoints au Maire,  
- Fonctionnement de la Municipalité,
- C. Mise en place des commissions permanentes

**II. Désignation de représentants de la commune aux organismes locaux et intercommunaux**

- A. Organismes communaux,
- B. Organismes externes,

**III. Mandats locaux : Indemnité Maire et Adjoints****IV. Délégations consenties au Maire****V. Divers**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame Viviane KERN souhaite la bienvenue aux conseillers pour cette première séance ordinaire du conseil municipal. Elle demande aux 3 nouveaux conseillers, MM. Catherine SCHNEIDER, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI de se présenter brièvement.

**I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE****A. SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la désignation d'un secrétaire au début de chaque réunion. Le conseiller désigné reprendra succinctement les interventions des conseillers à consigner dans un cahier à usage interne.

Le Conseil Municipal, après discussion,

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des Collectivités Territoriales applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

- Décide, pour la durée du mandat, la mise en place d'un secrétariat de séance tournant entre les conseillers municipaux.

Le procès-verbal officiel sera rédigé par la secrétaire de mairie, présente à la séance.

Premier secrétaire de séance : M. Manuel DERMIGNY

**B. INFORMATIONS AU CONSEIL**

- Madame le Maire fait part des délégations données aux adjoints :

**Mme Céline TIOUTIOU :**

*Economie-relation entreprises / Finances / Subventions / Budget / Conventions / Contrats / Comptabilité / Nouvelles Technologies / Tourisme*

**M. Laurent HAHN :**

*Environnement / Développement durable / Fleurissement / Patrimoine Forêt-Chasse / Gestion des déchets / Sécurité / Association Foncière*

**Mme Sandra POISSON :**

*Animation / Communication / Affaires Sociales / Centre Communal d'Action Sociale / Bibliothèque / Séniors / Conseil Local des Jeunes / Sports & loisirs*

**M. Cédric ROSIN :**

*Travaux voirie-réseaux-bâtiments / Cimetière / Vie associative- interface commune-associations*

**• Permanences hebdomadaires du Maire et des Adjointes :**

Mme Viviane KERN Lundi/Mardi/mercredi/jeudi sur R.V.

M. Laurent HAHN Lundi 17H – 18H

Mme Céline TIOUTIOU Mardi 17H – 18H

Mme Sandra POISSON Mercredi 17H – 18H

M. Cédric ROSIN Jeudi 17H – 18H

Maire + Adjointes : réunion hebdomadaire

**C. COMMISSIONS PERMANENTES**

Madame le Maire informe l'assemblée que depuis 2017 les commissions sont réduites à 6 personnes au lieu d'une dizaine de membres (lors des commissions des mandatures précédentes). Le Maire et des adjoints ont rencontré les 4 conseillers issus de la liste d'opposition à leur demande, au sujet de la répartition des membres dans les commissions. Pour cette première répartition, il est proposé que les membres soient des conseillers de la liste sortante ainsi qu'un membre de la liste opposée parmi les commissions C et D. Le règlement intérieur du conseil municipal sera revu et les commissions pourront être élargies aux membres de l'opposition si une bonne entente et collaboration sera constatée.

Monsieur Marc KIM demande sous quel délai le règlement sera revu, Mme KERN lui répond que ce sera fait pour la prochaine séance.

Madame le Maire propose que les 5 commissions soient constituées d'un nombre maximum de 6 personnes.

Chaque adjoint est responsable d'une commission, en fonction de ses délégations reçues et il sera assisté par un autre adjoint ou maire. Madame KERN précise qu'elle sera elle-même aussi responsable d'une commission.

Madame le Maire propose que le vote se fasse à main levée. L'assemblée donne son accord unanime pour le vote à main levée.

**Commission A - URBANISME / PATRIMOINE**

*Urbanisme / Patrimoine-Habitat / PLU / Affaires scolaires*

Responsable : Mme KERN Viviane / assistée de Mme Céline TIOUTIOU

Candidats :

M. William CONRAD

Mme Annick HOLLNER

M. Brice HUGELE

Mme Christine MULLER

Les membres sont élus à l'unanimité

**Commission B - ECONOMIE / FINANCES**

*Economie-relation entreprises / Finances / Subventions / Budget / Conventions / Contrats / Comptabilité / Nouvelles Technologies / Tourisme*

Responsable : Mme TIOUTIOU Céline / assistée de Mme Viviane KERN

Candidats :

M. Fabrice ADAM

M. Bernard ANDRES-KUHN

M. Manuel DERMIGNY

Mme Paola HUBER

Les membres sont élus à l'unanimité

**Commission C - ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Environnement / Développement durable / Fleurissement / Patrimoine Forêt-Chasse / Gestion des déchets / Sécurité / Association Foncière*

Responsable : M. HAHN Laurent / assisté de Mme Sandra POISSON

Candidats :

Mme Yolande BECKER

Mme Christine MULLER

Mme Catherine SCHNEIDER

M. Christian SELLINI

Les membres sont élus à l'unanimité

#### **Commission D - ANIMATION / AFFAIRES SOCIALES**

*Animation / Communication / Affaires Sociales / Centre Communal d'Action Sociale /*

*Bibliothèque / Séniors / Conseil Local des Jeunes / Sports & loisirs*

Responsable : Mme POISSON Sandra / assistée de M. Cédric ROSIN

Candidats :

M. William CONRAD

Mme Sabine COUTURIER

Mme Annick HOLLNER

Mme Catherine SCHNEIDER

Les membres sont élus à l'unanimité

#### **Commission E - TRAVAUX / VIE ASSOCIATIVE**

*Travaux voirie-réseaux-bâtiments / Cimetière / Vie associative- interface commune-associations*

Responsable : M. ROSIN Cédric / assisté de M. Laurent HAHN

Candidats :

M. Fabrice ADAM

M. Bernard ANDRES-KUHN

M. Manuel DERMIGNY

M. Brice HUGELE

Les membres sont élus à l'unanimité

#### **Commission Ouverture des plis :**

Président : Mme KERN Viviane, Maire (3 conseillers titulaires + 3 conseillers suppléants)

Candidats :

Membres titulaires :

M. Manuel DERMIGNY

M. Brice HUGELE

Mme TIOU TIOU Céline

Les membres sont élus à l'unanimité

Membres suppléants :

M. Fabrice ADAM

M. Laurent HAHN

M. Cédric ROSIN

Des adjoints ont également été nommés responsables de :

▪ Service technique : M. Laurent HAHN / M. Cédric ROSIN

▪ Maison des Associations : M. Cédric ROSIN / Mme Sandra POISSON

En effet, c'est la commune qui gère dorénavant cette salle. Une réunion sera organisée prochainement avec le personnel devant intervenir soit pour des travaux, soit pour l'entretien, soit pour les réservations.

## **II – DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

### **A. Organismes communaux**

#### **Association Foncière :**

M. Laurent HAHN explique l'association foncière est chargée de l'entretien des chemins et fossés, en collaboration avec les exploitants agricoles. Elle est composée de 3 membres titulaires, 2 membres suppléants, le maire étant membre de droit. L'assemblée est complétée par des membres désignés par la Chambre d'Agriculture (également 3 membres titulaires et 2 membres suppléants) ;

Candidats membres titulaires :

M. Manuel DERMIGNY

M. Laurent HAHN

Mme Christine MULLER

Candidats membres suppléants :

M. Bernard ANDRES-KUHN

M. Cédric ROSIN

Les membres sont élus à l'unanimité

#### **Centre Communal d'Action Sociale :**

Mme Sandra POISSON informe les membres que le CCAS s'occupe principalement des affaires sociales, intervient pour les familles en situation difficile (délivrance de bons alimentaires). Les membres tiennent également un stand avec divers articles de bricolage, lors du marché Saint Nicolas.

Le CCAS est constitué de 4 conseillers titulaires, le maire étant membre de droit. L'assemblée est complétée par 4 membres proposés par des organismes extérieurs (représentant du Conseil de Fabrique, d'association syndicale, de personnes handicapées et des séniors).

Candidats :

Mme Annick HOLLNER

Mme Christine MULLER

Mme Sandra POISSON

Mme Catherine SCHNEIDER

Les membres sont élus à l'unanimité

#### B. Organismes externes

Madame le Maire propose la nomination des personnes pour différents organismes externes :

- SDEA :  
Pour information, le délégué sera nommé parmi les délégués communautaires
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :  
1 délégué titulaire : Mme KERN Viviane
- Groupement d'Action Sociale du Personnel / CNAS :  
1 délégué titulaire : Mme KERN Viviane
- Correspondant Défense :  
1 délégué titulaire : M. ANDRES-KUHN Bernard
- Correspondant Tourisme :  
1 délégué titulaire : Mme BECKER Yolande
- Association « Adress » (desserte ferroviaire) :  
M. William CONRAD explique que l'association consiste à défendre les droits des consommateurs utilisateurs des transports ferroviaires (et également bus réseau TER).  
1 délégué titulaire : M. William CONRAD  
1 délégué suppléant : Mme Maria-Paola HUBER

Les délégués sont votés à l'unanimité

- Association Schneller :  
Il faut la nomination de 2 délégués titulaires pour intégrer l'association « Schneller ». Celle-ci regroupe 7 associations locales (Ass Cult. Sts Pierre & Paul, Donneurs de Sang, Amicale Refuge, Sapeurs-Pompiers, Randonneurs, Setzladerverein, USEP)  
Elle s'occupe de l'organisation du Messti annuel et intervient pour quelques autres manifestations.  
Monsieur Cédric ROSIN s'est porté candidat, mais il faudrait encore une 2<sup>ème</sup> personne. Il est demandé aux conseillers d'y réfléchir pour la prochaine séance.

### III – MANDATS LOCAUX : Indemnité du Maire et des Adjointes

Madame Marielle SCHWAB informe les membres que le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu un barème pour les indemnités de fonction des élus selon la tranche de la population.

Lors des précédentes mandatures, les élus bénéficiaient du taux maximum prévu pour les indemnités. Il est proposé de reconduire le taux maximum pour les indemnités du maire et des adjoints en place.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27/05/2020,

Vu les arrêtés municipaux du 03/06/2020 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant que les maires bénéficient à titre automatique les indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant que la population totale de la Commune est selon l'INSEE de 1916 habitants au dernier recensement de 2019,

Après délibération,

- Décide par vote de 18 voix pour et 5 abstentions,

avec effet du 27/05/2020, de fixer l'indemnité pour exercice effectif des fonctions :

- de Maire, au taux maximal de 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à Mme Viviane KERN, Maire de la commune,

- d'adjoint au maire, au taux maximal de 19,8% de l'indice brut terminal,

à Mme Céline TIOUTIOU, M. HAHN Laurent, Mme Sandra POISSON, M. Cédric ROSIN, adjoints au Maire de la commune.

Les indemnités suivront l'évolution de l'indice de référence.

Le tableau récapitulatif des indemnités versées par la commune aux élus s'établit comme suit :

Nom – Prénom	Qualité	Taux indice terminal	Indemnité brute mensuelle	Indemnité nette (environ)
Viviane KERN	Maire	51,6 %	2 006,93 €	1 590 €
Céline TIOUOUI	Adjointe au Maire	19,8 %	770,10 €	650 €
Laurent HAHN	Adjoint au Maire	19,8 %	770,10 €	650 €
Sandra POISSON	Adjointe au Maire	19,8 %	770,10 €	650 €
Cédric ROSIN	Adjoint au Maire	19,8 %	770,10 €	650 €

#### IV – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Madame le Maire expose que pour la bonne gestion, il serait utile de lui confier pour la durée du mandat certaines délégations prévues à l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales (il existe 29 délégations dont le Maire peut disposer).

En complément des délégations accordées au maire lors de la précédente mandature, il conviendrait de rajouter les délégations énoncées aux points N° 3 – 7 – 8 et 14 ci-dessous.

Le Conseil Municipal,

A. Après délibération et vote de 18 voix pour et 1 abstention, décide de donner les délégations suivantes :

1. de procéder, dans la limite fixée dans le budget voté par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements inscrits au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
2. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants, conventions de travaux, fournitures et services, dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
3. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
4. de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre
5. de modifier ou créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
6. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière communal
7. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
8. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
9. de prendre toute décision de placement de fonds mentionnés au paragraphe III de l'article L 16 – 18 - 2 et à passer et signer les actes nécessaires (placement de fonds provenant de recettes exceptionnelles, ventes...)
10. d'intenter au nom de la commune les actions de justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; la délégation étant consentie tant en demande qu'en défense auprès de toutes les juridictions,
11. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € par an
12. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
13. de demander à l'Etat ou à d'autres organismes, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions
14. de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

En cas d'empêchement ou d'absence du Maire cette délégation pourra être, par décision du Maire, déléguée au premier adjoint au Maire.

Les décisions du Maire sont soumises aux mêmes règles que les délibérations portant sur les mêmes objets.

Madame le Maire rendra compte des délégations exercées.

B. Autres délégations :

- Au cas où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le Conseil Municipal doit désigner un autre de ses membres pour représenter la commune dans les contrats ou en justice.
- Une délégation de signature, au cas où le Maire est demandeur dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, doit également être donnée à un autre représentant au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime, désigne Madame Céline TIOUOUI, Adjointe, comme représentante de la commune.

Au cours du mandat les délégations données peuvent être élargies ou réduites par délibération.

**V – DIVERS**

- Monsieur Cédric ROSIN informe les membres que le prochain Don du sang aura lieu le 5 juin 2020 au foyer communal, de 17h à 20h. Un plateau repas fourni par l'Etablissement Français du Sang, sera servi aux donateurs.
- Madame Viviane KERN indique les prochaines dates pour les réunions :
  - Commission A 17 juin 2020 – 20h
  - Commission E 22 juin 2020 – 20h
  - Commission D 24 juin 2020 – 20h
  - Commission B 29 juin 2020 – 20h
  - Commission C 1<sup>er</sup> juillet 2020 – 20h
  - Conseil Municipal : 8 juillet 2020 – 20h
- Suite au résultat des élections municipales, Madame KERN informe l'assemblée des délégués communautaires pour notre commune :
  - Madame Viviane KERN et Monsieur Laurent HAHN
  - Monsieur Christian SELLINI, en remplacement de Monsieur Emmanuel MULLER qui a démissionné
- Monsieur Laurent HAHN informe les membres que le balayage des rues de toute la commune sera effectué les 4 et 5 juin 2020. L'entreprise qui effectue les travaux de fauchage interviendra vers le 15 juin 2020. Il souligne également que le fleurissement a été réduit cette année ; la tournée d'arrosage est réduite à une matinée (3 fois par semaine, en fonction de la météo)
- Madame Christine MULLER indique que plusieurs cigogneaux sont tombés des nids. Un cigogneau avait été apporté au GORNA à Neuwiller les Saverne, mais n'a malheureusement pas pu être sauvé.
- Monsieur Christian SELLINI évoque les dépôts et déchets accumulés près du hangar batteuse. Pendant le confinement les bennes à vêtements n'étaient pas vidées et les dépôts ont commencé à être accumulés à côté. Le service technique a mis en place un bac, mais celui-ci a vite été encombré par divers autres déchets qui ont du être évacués en déchetterie. Les entreprises chargées des collectes reprennent peu à peu leur activité.

-----  
Séance close à 21h

**FEUILLE D'EMARGEMENT  
ORDRE DU JOUR****I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. - Délégations données aux Adjointes au Maire,  
- Fonctionnement de la Municipalité,
- C. Mise en place des commissions permanentes

**II. Désignation de représentants de la commune aux organismes locaux et intercommunaux**

- C. Organismes communaux,
- D. Organismes externes,

**III. Mandats locaux : Indemnité Maire et Adjointes****IV. Délégations consenties au Maire****V. Divers**

Viviane KERN		Annick HOLLNER	
Céline TIOU TIOU		Brice HUGELE	
Laurent HAHN		Catherine SCHNEIDER	
Sandra POISSON		William CONRAD	
Cédric ROSIN		Maria-Paola HUBER	
Manuel DERMIGNY		Monique MOMMER	
Christine MULLER		Marc KIM	
Bernard ANDRES - KUHN		Sabine COUTURIER	
Yolande BECKER		Christian SELLINI	
Fabrice ADAM			